



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 122895

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le droit des élèves handicapés à l'éducation. Il rappelle les termes de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 qui précise une série de dispositions pour l'égalité des droits et des chances des handicapés dans le domaine de l'éducation. Il a pris acte de la volonté du Gouvernement d'engager une action profonde dans ce sens, dont les bases sont le projet personnalisé de scolarisation, la scolarisation individualisée et la mise en place de l'enseignant référent. Il relève plusieurs axes de préoccupations : les auxiliaires de vie, l'intégration des handicapés dans le monde du travail, la formation dans les IUFM et l'assistance aux sourds. Il demande la mise en place d'une politique de recrutement et de motivation des assistants de vie scolaire. Il expose les difficultés d'intégration des handicapés dans le monde du travail et souhaite des actions de l'État et des collectivités territoriales pour inciter ces derniers à prendre en charge des handicapés pour différents stages. Il interroge le Gouvernement sur une éventuelle intégration d'un enseignement spécifique au handicap dans la formation donnée en IUFM. Il demande s'il est envisagé de créer un système rémunéré d'interprètes en langue des signes pour les élèves sourds. Il recommande une adoption de ces différentes mesures dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122895

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4239